Nations Unies ESCAP/81/1/Add.1/Rev.1

Conseil économique et social

Distr. générale
18 février 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025

Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (section I) et les annotations y relatives (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :

   a) Allocutions d'ouverture ;

   b) Élection du Bureau ;

   c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Questions de politique générale actuelles ou nouvelles relatives au développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique :

   a) Débat général ;

   b) Perspectives sous-régionales.

3. Thème : « Coopération régionale pour un développement urbain résilient et durable en Asie et dans le Pacifique ».

4. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

5. Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique :

   a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ;

   b) Développement social ;

   c) Environnement et développement ;

   d) Réduction des risques de catastrophe ;

   e) Énergie ;

Merci de recycler

f) Transport ;

g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement ;

h) Commerce, investissement, entreprises et innovation commerciale ;

i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation ;

j) Statistiques.

6. Questions relatives à la gestion :

a) Projet de plan-programme pour 2026 ;

b) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités ;

c) Évaluation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ;

d) Évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable ;

e) Évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

7. Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

8. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

9. Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2026).

10. Questions diverses.

11. Adoption du rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quatre-vingt-unième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

La Secrétaire exécutive et de hauts dignitaires prononceront des observations liminaires.

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il sera prêt.

b) Élection du Bureau

Conformément à l'article 13 de son Règlement intérieur, chaque année, à sa première séance, la Commission élit parmi les représentant(e)s de ses membres un(e) président(e) et deux vice-président(e)s [appelé(e)s premier (première) Vice-Président(e) et deuxième Vice-Président(e)] qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils (elles) sont rééligibles.

Si la plénière le décide, cette règle peut être appliquée différemment afin de permettre à la Commission d'élire plus de deux vice-président(e)s, comme cela a été le cas lors de sessions précédentes. Dans ce cas, la Commission peut élire un Bureau composé d'un(e) président(e) et de plusieurs vice-président(e)s.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (ESCAP/81/1)

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/81/1/Add.1/Rev.1)

2. Questions de politique générale actuelles ou nouvelles relatives au développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

a) Débat général

Documentation

Questions de politique générale actuelles ou nouvelles relatives au développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/2)

Les pays en développement de la région Asie-Pacifique ont subi une série de chocs négatifs ces dernières années, tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'augmentation du coût de la vie et l'élévation des niveaux de surendettement. Ces chocs ont eu des conséquences socioéconomiques multiples pour plusieurs pays en développement et, à ce titre, risquent de compromettre les efforts déployés pour parvenir à un développement inclusif et durable dans la région. En outre, plusieurs évolutions et tendances actuelles ou émergentes, notamment la multiplication et l'aggravation des catastrophes d'origine climatique, les transitions énergétiques, les changements démographiques, les progrès technologiques rapides, la fragmentation croissante du commerce international et les consolidations budgétaires, pourraient nuire à la création de revenus et d'emplois et creuser les disparités socioéconomiques.

L'objectif de protéger le bien-être des populations tout en faisant face aux chocs indésirables, en relevant les défis émergents ou à plus long terme et en s'accommodant des transitions induites par les politiques devrait être au cœur de la stratégie de chaque pays visant à parvenir à un développement économique résilient et inclusif. Si certains pays de la région Asie-Pacifique ont mis en œuvre de bonnes pratiques à cet égard, d'autres éprouvent des difficultés à le faire, ce qui fait que certaines personnes ont été laissées pour compte.

Dans ce document, le secrétariat met en lumière certaines approches et politiques que les pays de l'Asie et du Pacifique ont adoptées pour protéger les populations des conséquences des chocs, des défis et des transitions. Il donne également un aperçu des conditions préalables à la mise en place des éléments suivants : processus d'élaboration des politiques axés sur les personnes, systèmes statistiques inclusifs, innovations technologiques et coopération régionale plus forte, sans oublier la constitution de ressources budgétaires adéquates.

La Commission est invitée à prendre note du document et des recommandations qui y figurent.

b) Perspectives sous-régionales

Documentation

Perspectives sous-régionales sur les questions de politique générale actuelles ou nouvelles relatives au développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/3)

La région Asie-Pacifique n'est actuellement pas en passe de concrétiser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Bien que des progrès notables aient été accomplis dans certains domaines dans toutes les sous-régions, aucun des 17 objectifs de développement durable n'est en voie d'être atteint, ce qui témoigne des défis importants auxquels est confrontée l'ensemble de la région. Le Pacifique, par exemple, est confronté à des difficultés uniques telles qu'une forte vulnérabilité de la dette, tandis que l'Asie du Sud et du Sud-Ouest est confrontée à des problèmes appelant des mesures urgentes, tels que les changements climatiques, les catastrophes, la connectivité transfrontière et les inégalités des sexes. De même, l'Asie du Sud-Est a essuyé des revers dans certains domaines comme l'inclusivité et la transition numériques, et l'Asie du Nord et l'Asie centrale ainsi que l'Asie du Nord-Est sont aux prises avec leurs propres problèmes, notamment les catastrophes d'origine climatique et la connectivité régionale.

Pour faire face aux catastrophes d'origine climatique, aux transitions énergétiques, aux changements démographiques, aux progrès technologiques rapides, à la fragmentation croissante du commerce international et aux fortes vulnérabilités de la dette, entre autres gageures, il faut parfaitement comprendre les conditions et les obstacles spécifiques qui prévalent dans chaque sous-région. Les gouvernements ont examiné ces questions pour en atténuer l'impact et déterminé les stratégies et mesures nécessaires pour réaliser de véritables progrès dans le sens du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

Le document présente certaines des stratégies et politiques mises en œuvre dans les cinq sous-régions de l'Asie et du Pacifique pour protéger les populations en temps de crises, de troubles et de transitions. Le secrétariat y donne un aperçu des conditions indispensables à une action politique efficace, qui passe notamment par l'élaboration de politiques axées sur les populations, la mise à profit des avancées technologiques, la mobilisation de ressources budgétaires suffisantes et le renforcement de la collaboration régionale.

La Commission est invitée à prendre note du document et à donner au secrétariat des orientations concernant ses activités futures dans ce domaine.

3. Thème : « Coopération régionale pour un développement urbain résilient et durable en Asie et dans le Pacifique »

Documentation

Résumé de l'étude thématique sur la coopération régionale pour un développement urbain résilient et durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/4)

Dans ce document, le secrétariat s'intéresse à l'avenir de l'urbanisation en Asie et dans le Pacifique, l'accent étant mis sur les changements dynamiques du paysage urbain de la région. Il met en évidence les transformations démographiques observées dans la région, notamment le vieillissement de la population, et les défis persistants que sont la pauvreté

urbaine et l'inégalité. L'analyse porte sur les zones urbaines de toutes tailles – des mégalopoles aux petites villes – et on insiste sur la nécessité de faire appel à des modèles de gouvernance novateurs et à des stratégies de développement durable pour répondre aux besoins particuliers de la région en matière d'urbanisme. Les principales vulnérabilités, telles que l'instabilité économique, les risques climatiques et les disparités sociales, y sont abordées, et on évoque les possibilités pour les villes de servir de terrain d'essai à de nouvelles solutions.

Le secrétariat souligne le rôle essentiel de la coopération régionale pour surmonter les défis auxquels les villes sont confrontées et définit des approches communes susceptibles d'être utilisées pour territorialiser les objectifs mondiaux, renforcer l'action climatique à plusieurs niveaux et favoriser une croissance urbaine inclusive. Il met également en avant l'importance des données, de la transformation numérique et des formules de financement novatrices en vue de soutenir le développement urbain durable et de faire en sorte que les villes soient en mesure de préparer l'avenir complexe qui les attend.

La Commission est invitée à examiner les questions et les recommandations formulées dans le document et à donner au secrétariat des indications quant à ses travaux futurs à cet égard.

4. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Les débats sur ce point de l'ordre du jour porteront sur les programmes d'action relatifs aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. La Commission examinera les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les enseignements à retenir des programmes d'action précédents, débattra des stratégies de mise en œuvre et recensera les domaines spécifiques dans lesquels la communauté internationale, notamment les partenaires de développement, les partenaires de transit des pays en développement sans littoral et les entités du système des Nations Unies, peut jouer un rôle essentiel dans les efforts de mise en œuvre.

Documentation

Résumé du *rapport de 2025 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers* : *tirer parti d'une nouvelle génération de programmes d'action pour concrétiser les ambitions de développement durable* (ESCAP/81/5)

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/6)

Résumé du *rapport de 2025 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti d'une nouvelle génération de programmes d'action pour concrétiser les ambitions de développement durable* (ESCAP/81/5)

Le *rapport de 2025 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers* est axé sur les nouveaux programmes d'action internationaux destinés à promouvoir le développement durable des pays en situation particulière, c'est-à-dire les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Bien que ces pays aient progressé dans la mise en œuvre des programmes

d'action précédents, il reste encore beaucoup à faire dans plusieurs domaines de travail essentiels, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités de production et de la résilience économique, sociale et environnementale.

Le rapport fait un tour d'horizon complet des nouveaux programmes d'action internationaux, décrivant la manière dont ils cadrent avec les objectifs de développement durable et s'inspirent des enseignements tirés des programmes d'action précédents et des mécanismes de soutien disponibles. En établissant une base de référence pour le suivi des progrès et en proposant des mesures stratégiques, le rapport est conçu pour aider les pays en situation particulière à intégrer les principes des programmes dans leurs politiques nationales et à relever efficacement les défis de développement qui leur sont propres.

La Commission est invitée à examiner les conclusions, les solutions possibles et les recommandations figurant dans le document et à donner au secrétariat des orientations concernant ses activités futures dans ce domaine.

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/6)

Le document présente un résumé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de diverses résolutions de la Commission, notamment la résolution 79/3, intitulée « Soutenir le développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique ».

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations pour l'application effective de la résolution.

5. Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Au titre de ce point de l'ordre du jour, seront examinés : a) les activités menées en relation avec les neuf sous-programmes, notamment celles menées par les institutions régionales, dans le cadre des programmes de développement adoptés à l'échelle mondiale, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ; b) les rapports des organes subsidiaires de la Commission qui ont siégé depuis la quatre-vingtième session de la Commission ; c) les rapports des autres organes intergouvernementaux et d) les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission.

Les rubriques à examiner ont été regroupées par domaine thématique, sur la base de l'appareil subsidiaire de la Commission et selon les grandes lignes de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/31, annexe II), en commençant par les textes issus du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

Les activités menées au titre des sous-programmes sont abordées dans les documents dont la liste figure ci-dessous et les sections pertinentes de chaque document seront examinées au titre des alinéas correspondants, selon qu'il conviendra.

Documentation

Décisions prises par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale à sa dix-neuvième session (ESCAP/81/7)

Rapports annuels des organisations internationales et intergouvernementales communiqués à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/8)

Décisions prises par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale à sa dix-neuvième session (ESCAP/81/7)

Dans ce document, le secrétariat transmet à la Commission les décisions prises par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale à sa dix-neuvième session. La Commission est invitée à examiner les décisions, à en prendre note, et à donner des orientations au secrétariat concernant les travaux futurs du Programme spécial.

Rapports annuels des organisations internationales et intergouvernementales communiqués à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/8)

Dans ce document, le secrétariat transmet à la Commission les rapports annuels du Comité CESAP/OMM des typhons, du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est, de la Commission du Mékong et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux. La Commission est invitée à prendre note des rapports annuels.

a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Documentation

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/6)

Rapport sur les travaux du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (ESCAP/RFSD/2025/6)

Résumé des débats tenus lors des tables rondes (ESCAP/RFSD/2025/6/Add.1)

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/6)

Le document présente un résumé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de diverses résolutions de la Commission, notamment la résolution 79/4 sur l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour bâtir un avenir meilleur pour tous en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles orientations pour l'application effective de la résolution.

Rapport sur les travaux du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (ESCAP/RFSD/2025/6)

Résumé des débats tenus lors des tables rondes (ESCAP/RFSD/2025/6/Add.1)

Le douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable se tiendra à Bangkok du 25 au 28 février 2025 et aura pour thème « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté ». Les Forums Asie-Pacifique pour le développement durable ont fait fonction de plateformes permettant d'informer, d'autonomiser et de soutenir les pays de l'Asie et du Pacifique, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dans le cadre des activités qu'ils menaient en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Ils ont facilité le repérage des tendances régionales et le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés de retours d'expérience. Conformément au thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025, les participant(e)s au douzième Forum évalueront les progrès accomplis en ce qui concerne l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), l'objectif 5 (Égalité entre les sexes), l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), l'objectif 14 (Vie aquatique) et l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Lors du douzième Forum, des réunions seront organisées spécifiquement pour aider les gouvernements à préparer les examens nationaux volontaires en prévision du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025.

La Commission est invitée à approuver le rapport sur les travaux du douzième Forum, à prendre note du résumé des débats tenus lors des tables rondes et à fournir au secrétariat de nouvelles orientations sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

b) Développement social

Documentation

Rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CSD(8)/6)

Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 (ESCAP/MCBR/2024/5)

Résumé de la présidence (ESCAP/MCBR/2024/5/Add.1)

Rapport sur le deuxième Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ESCAP/GCM/2025/5)

Grandes priorités de développement social pour l'Asie et le Pacifique dans le contexte du Deuxième Sommet mondial pour le développement social (ESCAP/81/9)

Rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CSD(8)/6)

Le Comité du développement social a tenu sa huitième session à Bangkok du 8 au 10 octobre 2024. Pendant la session, le Comité a examiné les possibilités d'accélérer les progrès en faveur du développement social, en s'intéressant notamment au renforcement des systèmes de protection sociale, à la prise en compte des tendances démographiques et des relations intergénérationnelles, ainsi qu'au développement incluant le handicap et aux droits des personnes handicapées. Le Comité a pris quatre décisions, qui seront portées à l'attention de la Commission.

La nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs et adaptables qui ne laissent personne de côté a été soulignée et le Comité a renouvelé son engagement en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. En outre, le Comité a demandé au secrétariat d'aider les membres et les membres associés à renforcer leur capacité à élaborer des politiques inclusives susceptibles de contribuer à lutter contre l'augmentation de la pauvreté, le chômage et l'aggravation des inégalités au vu des défis socioéconomiques et environnementaux multiples auxquels la région fait face, afin de favoriser des sociétés plus résilientes et de promouvoir une transition juste vers un avenir durable.

Notant la nécessité de renforcer les relations intergénérationnelles, le Comité a demandé au secrétariat de poursuivre ses travaux sur les questions de population et de développement, en mettant l'accent sur les relations intergénérationnelles. Le Comité a noté les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) et prié le secrétariat de continuer à aider les États membres à appliquer la Déclaration de Jakarta.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité et à donner des orientations au secrétariat à cet égard.

Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 (ESCAP/MCBR/2024/5)

La Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 s'est tenue à Bangkok du 19 au 21 novembre 2024. Organisée par le secrétariat en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), cette conférence a donné lieu à l'adoption de deux décisions, qui doivent être portées à l'attention de la Commission. Les participant(e)s à la Conférence ministérielle ont demandé au secrétariat et aux autres entités du système des Nations Unies dans la région de continuer d'aider les membres et les membres associés de la Commission à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que les résultats de leurs examens. Ils (elles) lui ont également demandé d'organiser en 2029, en collaboration avec ONU-Femmes et tous les autres partenaires concernés, une réunion intergouvernementale régionale afin d'examiner la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions portées à son attention qui figurent dans le rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle et à donner des orientations au secrétariat à cet égard.

Résumé de la présidence (ESCAP/MCBR/2024/5/Add.1)

La Conférence ministérielle a donné l'impulsion nécessaire pour que des engagements concrets soient pris afin d'autonomiser les femmes et les filles et de progresser vers un avenir plus inclusif et plus durable. La Conférence ministérielle a aussi permis aux gouvernements et à d'autres acteurs clefs d'explorer des pistes d'action, des stratégies tournées vers l'avenir et des approches novatrices pour se pencher sur les principaux problèmes qui continuent d'entraver l'égalité des sexes, tels que les disparités économiques, la violence fondée sur le genre, le travail domestique non rémunéré et l'impact disproportionné des crises mondiales sur les femmes et les filles. Le document présente un résumé non négocié des débats et des différents points de vue exprimés lors de la Conférence ministérielle. Le rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle et le résumé de la présidence viendront éclairer l'examen mondial qui aura lieu à la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme en mars 2025, qui portera sur l'examen et l'évaluation de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Rapport sur le deuxième Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ESCAP/GCM/2025/5)

Le deuxième Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières se tiendra à Bangkok du 4 au 6 février 2025. Lors de cette réunion, organisée par le secrétariat en partenariat avec d'autres membres du Réseau régional des Nations Unies sur les migrations pour l'Asie et le Pacifique, les participant(e)s feront le point sur les progrès réalisés dans la région Asie-Pacifique en ce qui concerne l'application du Pacte mondial sur les migrations depuis l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui s'est tenu à Bangkok et en ligne du 10 au 12 mars 2021. Ils (elles) mettront en évidence les principaux obstacles, les solutions éventuelles, les lacunes et les problèmes émergents, ainsi que les pratiques prometteuses et les enseignements à retenir, et débattront des priorités et des domaines potentiels de coopération au niveau de la région en ce qui concerne la migration internationale, conformément à la vision et aux principes directeurs du Pacte mondial sur les migrations.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport sur la réunion et à donner des orientations au secrétariat à cet égard.

Grandes priorités de développement social pour l'Asie et le Pacifique dans le contexte du Deuxième Sommet mondial pour le développement social (ESCAP/81/9)

Dans ce document, le secrétariat traite des principales priorités en matière de développement social pour l'Asie et le Pacifique qui pourraient être examinées lors du Deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en novembre 2025. Il s'appuie sur les analyses présentées dans les récentes publications de la Commission, notamment celles figurant dans la série *Social Outlook*, ainsi que sur les interventions des États membres et la documentation qu'ils ont soumise lors de forums intergouvernementaux, notamment la huitième session du Comité du développement social, la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 et le deuxième Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La Commission est invitée à prendre note du document et à donner de nouvelles orientations au secrétariat concernant les questions qui y sont abordées.

c) Environnement et développement

Documentation

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/6)

Rapports annuels des organisations internationales et intergouvernementales communiqués à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/8)

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CED(8)/6)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/10)

La coopération régionale pour renforcer l'action à plusieurs niveaux et relever les ambitions en matière de climat (ESCAP/81/11)

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/6)

Le document présente une synthèse des progrès accomplis dans l'application de diverses résolutions de la Commission, dont la résolution 79/1 sur l'accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable, la résolution 79/2 sur la coopération régionale aux fins de l'accélération de l'action climatique axée sur les océans en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable et la résolution 79/7 sur la promotion de la coopération régionale pour le développement urbain durable et l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte local en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles orientations aux fins de l'application effective des résolutions.

Rapports annuels des organisations internationales et intergouvernementales communiqués à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/8)

Le document contient des liens qui pointent, entre autres, vers les rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong. La Commission est invitée à prendre note de ces rapports.

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CED(8)/6)

Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa huitième session à Bangkok du 16 au 18 octobre 2024. Au cours de la session, le Comité a noté les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales

en Asie et dans le Pacifique depuis son adoption en 2022. Il s'est également concentré sur l'examen des domaines prioritaires, notamment en ce qui concerne les aspects urbains de l'environnement et du développement ; la mobilisation d'engagements supplémentaires ; la fourniture de conseils au secrétariat et la recherche de nouveaux domaines de coopération régionale. Le Comité a pris sept décisions, qui seront portées à l'attention de la Commission.

Le Comité a noté qu'il était nécessaire de transposer les objectifs de développement durable au niveau local afin de renforcer le développement urbain durable et prié le secrétariat de continuer à promouvoir la coopération à tous les niveaux pour permettre un développement urbain tenant compte des considérations climatiques, en fonction des priorités et du contexte de chaque pays. Il a encouragé les États membres à renforcer leurs mesures et plans nationaux, ainsi qu'à resserrer la coopération régionale. En outre, le Comité a encouragé les membres et les membres associés à renforcer leurs stratégies climatiques et demandé au secrétariat de continuer à soutenir l'action climatique.

Le Comité a noté le rôle essentiel que jouait le Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation et invité les membres et les membres associés à envisager de soumettre une proposition pour accueillir la neuvième édition du Forum, qui se tiendra en 2027. Le Comité s'est félicité des premières discussions tenues par le Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement et a invité les membres et les membres associés à nommer des experts pour rejoindre ledit groupe. Le Comité a pris note du lancement de la Plateforme Asie-Pacifique de territorialisation des objectifs de développement durable, élaborée en vue de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques et le partage des connaissances sur la territorialisation, les examens locaux volontaires et l'action climatique locale.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité et à donner des orientations au secrétariat à cet égard.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/10)

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable, à approuver les recommandations qui y sont énoncées et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

La coopération régionale pour renforcer l'action à plusieurs niveaux et relever les ambitions en matière de climat (ESCAP/81/11)

Pour agir de manière efficace et ambitieuse dans le domaine du climat, il faut une mobilisation à tous les échelons de l'administration et de la société, ainsi qu'une action solide et coordonnée entre les différentes parties prenantes. Pour être cohérente, toute stratégie climatique doit tenir compte des stratégies climatiques nationales, faire jouer la coopération intersectorielle et s'appuyer sur la participation des communautés locales, qui sont à l'origine de la plupart des émissions de la région Asie-Pacifique. La gouvernance climatique à plusieurs niveaux peut améliorer l'intégration verticale des politiques, permettre de répartir efficacement les ressources et contribuer à accélérer la transition vers un développement à faibles émissions et à renforcer la résilience climatique.

Dans ce document, le secrétariat s'appuie sur son analyse des contributions déterminées au niveau national et sur ses consultations avec les gouvernements, les autorités locales et infranationales, les parties prenantes et les partenaires pour définir des possibilités de renforcer la gouvernance climatique à plusieurs niveaux et d'accélérer l'action climatique aux niveaux national et local, ainsi que dans le secteur privé. Le secrétariat recense également les possibilités de coopération régionale et transfrontière susceptibles de soutenir l'action climatique à plusieurs niveaux et de promouvoir un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques.

La Commission est invitée à prendre note des priorités et des recommandations formulées dans le document et à fournir un avis sur les activités futures du secrétariat dans ce domaine.

d) Réduction des risques de catastrophe

Documentation

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/6)

Rapports annuels des organisations internationales et intergouvernementales communiqués à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/8)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa neuvième session (ESCAP/81/12)

Promouvoir les alertes précoces multirisques pour tous grâce à la coopération régionale (ESCAP/81/13)

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/6)

Le document comprend un résumé des progrès accomplis dans l'application de plusieurs résolutions de la Commission, notamment la résolution 79/8 sur l'examen des modalités de mise en place du programme spécial des Nations Unies pour le bassin de la mer d'Aral.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles orientations pour l'application effective de la résolution.

Rapports annuels des organisations internationales et intergouvernementales communiqués à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/8)

Le document établit des liens, entre autres, avec les rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux. La Commission est invitée à prendre note des rapports.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa neuvième session (ESCAP/81/12)

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui y figurent et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

Promouvoir les alertes précoces multirisques pour tous grâce à la coopération régionale (ESCAP/81/13)

Le tsunami de 2004 dans l'océan Indien a mis en évidence les grandes vulnérabilités de la région Asie-Pacifique face aux inondations côtières et à d'autres aléas naturels. Durant les 20 années qui se sont écoulées depuis la catastrophe, des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en place de systèmes d'alerte précoce multidangers et d'alerte aux tsunamis, notamment avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques. Toutefois, la région doit toujours relever des défis de plus en plus complexes en matière de préparation aux catastrophes et de résilience climatique.

Dans le document, qui a été établi conformément à la résolution 79/1 de la Commission, le secrétariat examine la pluralité des risques dans la région, en mettant en évidence les réussites et en montrant qu'une collaboration régionale renforcée dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'ensemble de la chaîne de valeur des alertes précoces pour tous pourrait apporter des changements notables, en tant qu'élément fondamental de l'élaboration de stratégies efficaces d'adaptation aux catastrophes et aux changements climatiques. En outre, le secrétariat fournit des recommandations de mesures ciblées pour combler les lacunes et maximiser les possibilités de collaboration régionale et sous-régionale, en tenant compte de la diversité des risques dans la région.

La Commission est invitée à prendre note des conclusions et des recommandations formulées dans le document et à donner au secrétariat de nouvelles orientations à ce sujet.

e) Énergie

Documentation

Promouvoir des transitions énergétiques justes pour soutenir le développement urbain durable (ESCAP/81/14)

L'urbanisation continue est l'une des raisons pour lesquelles l'Asie et le Pacifique consomment plus d'énergie que toute autre région. Il est donc crucial de promouvoir des transitions énergétiques justes pour parvenir à un développement urbain durable, ce qui représente un défi permanent, complexe et multisectoriel pour les membres et les membres associés. La mise en œuvre de ces transitions implique de transformer rapidement les technologies et les systèmes d'alimentation en énergie, de déployer des réseaux électriques intelligents et de modifier les comportements. Le développement des zones urbaines devrait entraîner une hausse importante de la demande d'énergie. C'est pourquoi les choix relatifs aux infrastructures urbaines, à la réglementation du bâtiment, à la planification des transports et à la gestion de

l'eau et des déchets doivent être en accord avec les objectifs nationaux en matière d'énergie durable, avec les cibles de l'objectif de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et avec l'Accord de Paris.

Pour mener des transitions énergétiques justes, les pouvoirs publics doivent élaborer des politiques et des stratégies qui répondent de manière équilibrée aux besoins des communautés, notamment des groupes vulnérables, et maintenir un environnement sain et une économie forte. Le secrétariat a aidé les membres et les membres associés à relever le défi de l'énergie urbaine, notamment en ce qui concerne les plans de réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 adaptés aux réalités locales, les plans d'action nationaux en matière de refroidissement et les stratégies de refroidissement passif. Des efforts supplémentaires et une plus grande coopération régionale sont nécessaires pour aider les membres et les membres associés à relever les défis qui se présentent à eux.

La Commission est invitée à prendre note du document et à donner au secrétariat des orientations concernant ses activités futures dans ce domaine.

f) Transport

Documentation

Rapport du Comité des transports sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CTR(8)/9)

Renforcer la résilience et la durabilité des systèmes de transport public dans les villes de la région Asie-Pacifique (ESCAP/81/15)

Rapport du Comité des transports sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CTR(8)/9)

Le Comité des transports a tenu sa huitième session à Bangkok du 5 au 7 novembre 2024. Le Comité a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) et débattu des grandes questions relatives aux transports suivantes : a) un réseau de transport, un maillage logistique et une mobilité efficients et résilients pour la croissance économique ; b) des systèmes et services de transport écologiquement viables ; c) des transports et une mobilité sûrs et inclusifs.

Le Comité a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action régional et exhorté les États membres, avec la participation des parties prenantes et des partenaires concernés, à intensifier la coopération et à achever sa mise en œuvre d'ici à la fin de l'année 2026. Le Comité a dit qu'il faudrait renforcer la collaboration pour répondre aux besoins de connectivité des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique. Le Comité a demandé au secrétariat de lancer un processus consultatif pour l'élaboration du projet de la prochaine phase du Programme d'action régional, qui sera examiné lors de la cinquième Conférence ministérielle sur les transports, en 2026, en s'appuyant sur les résultats du Programme d'action régional en cours et sur la résolution 78/148 de l'Assemblée générale, dans laquelle la Décennie des Nations Unies pour les transports durables a été proclamée pour la période commençant le 1er janvier 2026.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité et à donner des orientations au secrétariat à cet égard.

Renforcer la résilience et la durabilité des systèmes de transport public dans les villes de la région Asie-Pacifique (ESCAP/81/15)

La fréquence et l'intensité des phénomènes climatiques naturels et anthropiques augmentent en Asie et dans le Pacifique, affectant gravement les infrastructures de transport, les services et la vie humaine. S'il est essentiel que le secteur des transports devienne plus résilient, il doit également faire en sorte d'être plus durable. Cela suppose d'adopter des systèmes de transport urbain accessibles, inclusifs, sûrs et écologiques, qui privilégient les solutions sobres en carbone. Une telle démarche permet non seulement d'atténuer les effets des changements climatiques, mais aussi de proposer des solutions de mobilité équitables pour tous les résidents, favorisant ainsi une croissance urbaine durable dans la région.

Dans le document, le secrétariat fait le point sur l'état actuel des systèmes de transport public dans les villes de la région Asie-Pacifique, décrit les évolutions récentes et les nouvelles tendances et rend compte des activités que le secrétariat a menées pour aider les États membres à améliorer l'accessibilité, la durabilité, la sécurité et la résilience de ces systèmes.

Le secrétariat propose diverses mesures et politiques qui pourraient améliorer davantage les systèmes de transport public tout en mettant en œuvre l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Commission est invitée à prendre note des conclusions et des recommandations formulées dans le document et à donner au secrétariat de nouvelles orientations à ce sujet.

g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

Documentation

Perspectives, enjeux et questions de politiques macroéconomiques pour la région Asie-Pacifique (ESCAP/81/16)

Note verbale datée du 13 février 2025, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'ambassade du Népal à Bangkok (ESCAP/81/31)

Perspectives, enjeux et questions de politiques macroéconomiques pour la région Asie-Pacifique (ESCAP/81/16)

La croissance économique des pays en développement de la région Asie-Pacifique devrait rester stable en 2025 et en 2026. L'affaiblissement de l'inflation due à la baisse des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires devrait alléger le coût de la vie et ouvrir la voie à une politique monétaire plus favorable. La baisse des coûts d'emprunt pourrait permettre aux pouvoirs publics d'adopter des mesures budgétaires proactives afin de soutenir la consommation des ménages et les dépenses d'équipement dans certains pays. Afin d'améliorer les perspectives économiques à long terme et de garantir la création d'emplois adaptés, les pays devront se concentrer sur l'amélioration de la productivité.

Lors de l'élaboration de stratégies économiques à long terme favorisant la transformation structurelle en vue d'un développement économique soutenu et inclusif, les décideurs ne peuvent ignorer les perspectives macroéconomiques à court terme peu favorables. L'escalade des tensions commerciales due à l'adoption de nouvelles mesures de restriction et la persistance de la fracture technologique pourraient perturber les chaînes de valeur régionales, ce qui constituerait un risque pour les exportations de la région et les perspectives économiques à court terme. Dans le même temps, les tensions géopolitiques créent un climat d'incertitude et pourraient perturber les routes de navigation et faire grimper les prix des produits de base au niveau mondial. De nombreuses économies en développement de l'Asie et du Pacifique disposent de ressources budgétaires insuffisantes pour soutenir les personnes vulnérables et ont des niveaux de surendettement public élevés. En outre, l'amélioration de la productivité du travail s'est ralentie au cours des dernières décennies, ce qui n'est pas de bon augure pour la pérennité des perspectives économiques.

Dans le document, le secrétariat fait le point des perspectives économiques à court terme et examine les principaux risques et difficultés auxquels font face les responsables des politiques macroéconomiques en Asie et dans le Pacifique. Il souligne également qu'il est nécessaire d'accroître la productivité de l'économie dans son ensemble pour parvenir à un développement économique soutenu et inclusif.

La Commission est invitée à prendre note des conclusions formulées dans le document et à donner au secrétariat de nouvelles orientations à ce sujet.

Note verbale datée du 13 février 2025, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'ambassade du Népal à Bangkok (ESCAP/81/31)

Conformément à la résolution 78/271 de l'Assemblée générale, la Consultation régionale de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Bangkok et en ligne les 17 et 18 décembre 2024. Le texte issu de la consultation, qui rendra compte des vues des pays de l'Asie et du Pacifique en ce qui concerne la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Séville (Espagne) du 30 juin au 3 juillet 2025, est annexé à la note verbale comme résumé établi par le Président, le Vice-Premier Ministre et Ministre des finances du Népal, M. Bishnu Prasad Paudel.

La Commission souhaitera peut-être prendre note, en particulier, des mesures et moyens de progresser possibles présentés dans l'annexe qui a été communiquée aux cofacilitateurs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement comme perspectives de l'Asie et du Pacifique.

h) Commerce, investissement, entreprises et innovation commerciale

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/7)

Repenser la participation du secteur privé pour le développement urbain en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/18)

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/7)

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui y figurent et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

Repenser la participation du secteur privé pour le développement urbain en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/18)

Le document comprend des informations sur la manière dont l'innovation et les principes de l'économie circulaire pourraient être appliqués afin de transformer les centres urbains de l'Asie et du Pacifique en villes économes en énergie et inclusives grâce à la contribution du secteur privé. Il fournit une analyse des politiques et des stratégies visant à intégrer les projets du secteur privé tendant à rendre les villes de la région plus durables. Les principaux éléments du document reposent sur les recommandations issues de débats et sur les résultats des activités récentes que le Réseau des entreprises durables de la CESAP a menées dans la région.

Les principes de l'économie circulaire comme moyens d'améliorer la durabilité et la résilience des environnements urbains ont le vent en poupe. Dans le cadre de la planification du développement urbain durable, les décideurs doivent prendre en compte l'efficacité énergétique, les technologies numériques et le financement des infrastructures, entre autres questions, et s'engager à atteindre les objectifs de réduction à zéro des émissions nettes. Les entreprises durables peuvent contribuer à rendre les villes plus résilientes grâce à leur connaissance des systèmes en circuit fermé dans les domaines des énergies renouvelables, des transports, de la logistique, de la gestion de l'eau et des déchets, du bâtiment et des infrastructures. L'intégration des technologies numériques aux concepts de l'économie circulaire peut stimuler l'innovation et aider à mobiliser des solutions de financement durable afin que les villes aient un fonctionnement responsable sur le plan écologique et qui favorise l'intégration sociale.

Dans le document, le secrétariat préconise des partenariats plus solides et plus intelligents entre les entités du secteur privé, les gouvernements et les autres parties prenantes, et la promotion d'initiatives visant à recenser les défis communs et à formuler des recommandations pour un développement urbain durable.

La Commission est invitée à prendre note des conclusions et des recommandations formulées dans le document et à donner au secrétariat de nouvelles orientations à ce sujet.

i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

Documentation

Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'inclusion et la transformation numériques (ESCAP/MCDIT/5)

Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCDIT/5/Add.1)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (ESCAP/81/19)

Renforcement de la coopération relative aux nouvelles technologies numériques grâce à l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et à la Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/20)

Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'inclusion et la transformation numériques (ESCAP/MCDIT/5)

Lors de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'inclusion et la transformation numériques qui s'est tenue à Astana du 3 au 5 septembre 2024, la Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique a été adoptée.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport et à donner des orientations au secrétariat à cet égard.

Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCDIT/5/Add.1)

La Commission est invitée à examiner et à approuver la Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique et à donner au secrétariat des orientations quant à sa mise en œuvre.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (ESCAP/81/19)

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui y figurent et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

Renforcement de la coopération relative aux nouvelles technologies numériques grâce à l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et à la Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/81/20)

Les technologies émergentes ouvrent d'excellentes possibilités en même temps qu'elles posent d'importants défis pour l'accélération de l'inclusion et de la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique.

Dans la Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique, qui définit une vision régionale du renforcement de la coopération, la Secrétaire exécutive a été invitée à commander une étude de faisabilité indépendante sur le rôle, la structure et le financement d'un centre de solutions numériques pour le développement durable qui serait établi au Kazakhstan, à créer un groupe de travail spécial chargé d'examiner les résultats de l'étude de faisabilité indépendante et de recommander une feuille de route pour le renforcement du

partage de solutions numériques pratiques pour la région Asie-Pacifique, et à rendre compte des progrès accomplis à la Commission à sa quatre-vingt-unième session.

Dans le document, le secrétariat met en évidence les pratiques prometteuses et les initiatives de coopération visant à promouvoir des solutions numériques novatrices pour le développement durable dans la région Asie-Pacifique. En outre, il fournit des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des demandes susmentionnées figurant dans la Déclaration ministérielle.

La Commission est invitée à prendre note du document et à donner de nouvelles orientations au secrétariat concernant l'application de la Déclaration ministérielle.

j) Statistiques

Documentation

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/6)

Rapport du Comité de statistique sur les travaux de sa neuvième session (ESCAP/CST(9)/6)

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/21)

Approche mobilisant l'ensemble de la société pour la mise en place de systèmes statistiques agiles (ESCAP/81/22)

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/6)

Le document fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de plusieurs résolutions de la Commission, dont la résolution 71/14 sur la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024, et la résolution 75/9 sur l'application de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ».

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles orientations pour l'application effective des résolutions.

Rapport du Comité de statistique sur les travaux de sa neuvième session (ESCAP/CST(9)/6)

La neuvième session du Comité de statistique s'est tenue à Bangkok du 11 au 13 décembre 2024. La session s'est tenue en même temps que la vingtième session du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et le dix-neuvième Séminaire de gestion à l'intention des responsables des organismes nationaux de statistique, ainsi que des réunions de groupes d'experts sur l'utilisation de mégadonnées pour l'établissement de statistiques officielles et sur les données et l'intelligence artificielle pour le développement durable, dans le cadre de la Semaine Asie-Pacifique des statistiques.

Lors de la session, le Comité a décidé de promouvoir une approche mobilisant l'ensemble de la société pour faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ». Il a décidé également de faire progresser la création de partenariats nationaux en matière de données et l'établissement de groupes consultatifs d'utilisateurs de données chargés de conseiller les statisticien(ne)s en chef et de faciliter la mise au point de visions stratégiques relatives aux données. Il a décidé en outre que la mise en place de systèmes statistiques agiles devrait figurer parmi ses activités prioritaires. Constatant que les instituts nationaux de statistique avaient besoin du soutien de l'ensemble de l'administration, le Comité a recommandé que la Commission invite ses membres et ses membres associés à accroître le soutien politique et financier en faveur de systèmes statistiques inclusifs ; prié la Commission de reconnaître que la réussite de la mise en œuvre de la Déclaration nécessitait une approche mobilisant l'ensemble de la société et d'encourager les gouvernements à élaborer des visions stratégiques relatives aux données. En outre, le Comité a décidé de remplacer ses groupes et communautés de pratique par des équipes de travail plus flexibles.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité et à donner des orientations au secrétariat à cet égard.

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa vingtième session (ESCAP/81/21)

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui y figurent et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures de l'Institut.

Approche mobilisant l'ensemble de la société pour la mise en place de systèmes statistiques agiles (ESCAP/81/22)

Les gouvernements de l'Asie et du Pacifique se sont engagés à faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la vision et le cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique (E/ESCAP/CST(5)1/Rev.1) et dans la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » que la Commission a approuvée à sa soixante-quinzième session, en 2019 (voir la résolution 75/9).

Les instituts nationaux de statistique font face à une demande croissante de données détaillées en temps réel sur divers sujets. L'accès à ces données est essentiel pour le suivi du respect des engagements nationaux et mondiaux, en particulier ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et l'ambition de ne laisser personne de côté. Pour répondre à ces demandes complexes, qui sont par nature multiformes, il faut une approche multipartite.

Dans le document, le secrétariat souligne la nécessité d'adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société pour mettre en place des systèmes statistiques agiles et examine comment les instituts de statistique peuvent impliquer un large éventail de parties prenantes pour s'assurer que la collecte, l'analyse et l'utilisation des données reflètent les besoins et les points de vue de tous les secteurs de la société.

La Commission est invitée à prendre note du document et à donner de nouvelles orientations au secrétariat concernant la concrétisation de la vision commune.

6. Questions relatives à la gestion

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat soumet à l'examen de la Commission des documents portant sur plusieurs questions de gestion liées au maintien de l'efficacité des activités du secrétariat.

a) Projet de plan-programme pour 2026

Documentation

Projet de plan-programme pour 2026 (ESCAP/81/23)

Outre la présentation du projet de plan-programme pour 2026, le document comprend des informations sur l'exécution du programme en 2024.

Le projet de plan-programme présente l'orientation générale du programme du secrétariat, les mandats confiés par les organes délibérants, les activités d'évaluation et un plan-programme pour chacun des sous-programmes. Le plan-programme de chaque sous-programme comprend les informations suivantes : objectif du sous-programme ; stratégie ; exécution du programme relatif à un thème choisi en 2024 ; résultats escomptés pour 2026, notamment résultat 1 – exécution du programme en 2024 et cible pour 2026, tel qu'énoncé dans le projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6 (Sect. 19)), résultat 2 – exécution du programme en 2024 et cible pour 2026, tel qu'énoncé dans le projet de budget-programme pour 2025 (A/79/6 (Sect. 19)) et résultat 3 – projet de plan-programme relatif à un thème choisi pour 2026 ; produits retenus pour la période 2024-2026.

Chaque Comité, en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, a fourni des informations au secrétariat sur l'orientation future des sous-programmes relevant de sa compétence selon que de besoin. De plus, le projet de plan-programme a été examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

La Commission est invitée à examiner et à approuver le projet de plan-programme.

b) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités

Documentation

Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités (ESCAP/81/24)

Le document donne un aperçu des partenariats que le secrétariat a établis en 2024, notamment avec des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, et qui ont facilité les activités que l'Organisation des Nations Unies mène à l'échelle régionale en vue d'assurer le renforcement des capacités à l'appui des États membres.

Le document fait également le point des ressources extrabudgétaires mobilisées aux fins de l'exécution du programme de travail de la Commission.

Les membres et les membres associés sont invités à annoncer les contributions qu'ils envisagent pour 2025.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et donner de nouvelles orientations au secrétariat concernant la mise en place de partenariats et la mobilisation de ressources supplémentaires, notamment grâce au renforcement de la coopération Sud-Sud.

c) Évaluation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

Documentation

Évaluation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (ESCAP/81/25)

Dans sa résolution 71/1, la Commission a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Dans le cadre de cet examen, le secrétariat a commandé une évaluation indépendante du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. On trouvera dans le document les principales conclusions et recommandations de l'évaluation, ainsi que la réponse du secrétariat.

La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations figurant dans le document.

d) Évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable

Documentation

Évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable (ESCAP/81/26)

Dans sa résolution 71/1, la Commission a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Dans le cadre de cet examen, le secrétariat a commandé une évaluation indépendante du Centre pour la mécanisation agricole durable. On trouvera dans le document les principales conclusions et recommandations de l'évaluation, ainsi que la réponse du secrétariat.

La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations figurant dans le document.

e) Évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

Documentation

Évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/81/27)

Dans sa résolution 71/1, la Commission a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Dans le cadre de cet examen, le secrétariat a commandé une évaluation indépendante de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. On trouvera dans le document les principales conclusions et recommandations de l'évaluation, ainsi que la réponse du secrétariat.

La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations figurant dans le document.

7. Examen à mi-parcours de l’appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique

Documentation

Examen à mi-parcours de l’appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (ESCAP/81/28)

Dans sa résolution 78/2, la Commission a décidé de conduire un examen de son appareil de conférence à sa quatre-vingt-troisième session, en 2027, et un examen à mi-parcours à sa quatre-vingt-unième session, en 2025, et prié la Secrétaire exécutive de lui soumettre, dans les deux cas, un rapport axé sur les domaines d’activité de la Commission, qui servirait de base à cet examen. Le document comprend des recommandations relatives à l’appareil de conférence de la Commission eu égard à ses organes subsidiaires.

La Commission est invitée à examiner les recommandations formulées dans le document et à donner de nouvelles directives concernant les modifications à apporter à l’appareil de conférence.

8. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Documentation

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (ESCAP/81/29)

Le rapport comprend un résumé des principales activités menées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission depuis la quatre-vingtième session de la Commission, notamment de l’appui que le Comité consultatif a apporté à la Secrétaire exécutive concernant certaines questions liées à la planification, à l’exécution et au suivi du programme.

La Commission est invitée à prendre note du rapport, à formuler des observations sur le rôle du Comité consultatif et à donner de nouvelles orientations concernant les activités de ce dernier.

9. Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (2026)

Documentation

Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (2026) (ESCAP/81/30)

La Commission souhaitera peut-être arrêter les dates, le lieu et le thème de sa quatre-vingt-deuxième session.

10. Questions diverses

La Commission souhaitera peut-être examiner d’autres questions portées à son attention.

11. Adoption du rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quatre-vingt-unième session

La Commission examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa quatre-vingt-unième session. Conformément à sa résolution 78/2 sur l'appareil de conférence de la Commission permettant de faire progresser le développement durable, le rapport de la Commission comprendra les décisions et les résolutions qu'elle aura adoptées. Le projet de compte rendu des travaux de la session sera établi par le secrétariat et distribué aux membres et aux membres associés dans les 15 jours qui suivent la clôture de la session afin de recueillir leurs observations.